



Assemblée des États Parties

Distr.: générale
28 septembre 2010

FRANÇAIS
Original: anglais

Neuvième session

New York, 6-10 décembre 2010

Rapport actualisé de la Cour sur le remplacement du matériel*

I. Introduction

1. La Cour pénale internationale a informé le Comité du budget et des finances à sa douzième session qu'il fallait prévoir d'importantes dépenses supplémentaires, comme les dépenses de remplacement du matériel, les coûts liés à l'installation de la Cour dans ses nouveaux locaux permanents et le paiement du loyer des locaux provisoires¹. Le Comité a reconnu que les éléments de coûts potentiellement importants devaient être pris en compte et a invité la Cour à analyser l'impact budgétaire de ces coûts et à faire rapport à ce sujet à sa treizième session².

2. À sa treizième session, le Comité s'est félicité du rapport de la Cour concernant le remplacement des biens d'équipement et a relevé que ce rapport contenait des informations concernant les coûts potentiels de renouvellement du matériel pour la période 2011-2015, lesquels englobaient notamment les coûts du renouvellement de la flotte de véhicules, de matériel électronique et de matériel informatique ainsi que la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et du loyer des locaux provisoires³. Le Comité a recommandé à la Cour de continuer d'affiner son rapport sur le remplacement du matériel et d'y faire figurer d'autres postes de dépenses potentiels comme des procès parallèles, le maintien en fonctions de juges sortants et les coûts liés au loyer des locaux provisoires et aux locaux permanents⁴. Le Comité a recommandé en outre à la Cour d'utiliser ces prévisions pour préparer au sujet de ces postes de dépenses des plans d'acquisition, d'amortissement et de gestion de la trésorerie et des plans financiers⁵.

3. À sa quatorzième session, le Comité a recommandé que la Cour, lorsqu'elle élaborerait ses plans concernant les achats et l'amortissement, actualise le rapport sur le remplacement du matériel à la lumière des achats effectués actuellement et fasse rapport au Comité à ce sujet à sa prochaine session⁶.

4. Le présent rapport, établi comme suite aux demandes du Comité, contient les dernières estimations du programme potentiel de renouvellement du matériel pour la période 2011-2015, y compris le maintien en fonctions de juges sortants et les autres postes de dépenses éventuels. Comme dans le précédent rapport de la Cour sur le renouvellement du matériel⁷, seuls les articles d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 euros ou les articles de moindre importance représentant globalement une valeur égale ou supérieure à

* Document précédemment publié sous la cote CBF/15/4.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, septième session, La Haye, 14-22 novembre 2008 (ICC-ASP/7/20), vol. II, partie B.1, par. 28.

² Ibid., par. 30.

³ Ibid., partie B.2, par. 49.

⁴ Ibid., par. 52.

⁵ Ibid., par. 53.

⁶ ICC-ASP/9/5, par. 23.

⁷ ICC-ASP/8/27.

50 000 euros ont été pris en considération dans la présente étude. La Cour opère sur la base de l'hypothèse qu'il y aura en 2011 six mois de procès parallèles. Les dépenses correspondantes n'ont pas été incluses dans le présent rapport étant donné qu'elles ont été incorporées au projet de budget-programme de la Cour pour 2011.

II. Catégories de matériel à remplacer

5. Le matériel à remplacer a été classé en deux catégories: les véhicules et le matériel proprement dit, tant au siège que sur le terrain.

A. Véhicules

6. La Cour s'emploie à réduire les coûts en prolongeant le cycle de renouvellement du parc de véhicules de sorte que les disponibilités puissent être allouées à d'autres dépenses. Bien que, dans l'idéal, les véhicules doivent être remplacés sur la base d'un cycle de cinq ans, la Cour a réussi à prolonger leur durée de vie utile en exploitant les progrès techniques incorporés aux nouveaux modèles tout en veillant à ce que les véhicules demeurent un moyen de transport sûr et que leur âge n'ait qu'un impact minime sur les dépenses d'entretien.

7. Il y a lieu de rappeler à ce propos que, dans son rapport sur le remplacement du matériel⁸, la Cour avait informé le Comité que les dépenses qui pourraient être encourues en 2011 pour le renouvellement du parc de véhicules se monteraient à 1 562 987 euros. La stratégie consistant à maintenir les véhicules en service plus longtemps a permis de réduire considérablement ce chiffre, de sorte que les dépenses à prévoir pour 2011 sont seulement de 134 182 euros.

8. La Cour envisage également de réduire sa présence au Tchad et prévoit de fermer le bureau d'Abeche. Bien que plusieurs véhicules demeureront sur place pour que des missions ad hoc puissent les utiliser, les autres seront sans doute transférés, selon que de besoin, vers d'autres secteurs d'opérations.

9. L'on trouvera au tableau 1 les dernières prévisions concernant les achats de véhicules pour la période 2011-2015.

Tableau 1: Dépenses de remplacement de matériel - véhicules

Matériel	Qté	Date d'achat	Année de remplacement/d'achat prévue									
			2011		2012		2013		2014		2015	
			Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé
Bureaux extérieurs												
Véhicule, Toyota Land Cruiser - N'Djamena	01	2005	50 285	0	0	50 285						
Véhicule, Toyota Corolla - N'Djamena	01	2009						25 000	25 000			
Véhicule, Toyota Land Cruiser - Abeche	05	2005	286 071	0	0	286 071						
Véhicule, Toyota Land Cruiser - Bunia	02	2006	216 089	0	0	216 089						
Véhicule, Nissan Patrol - Bunia	02	2005	68 364	34 182	0	34 182						
Véhicule, Nissan (3 Terrano, 1 Patrol) - Kampala	04	2005	200 000	50 000	0	150 000						
Véhicule, Toyota Land Cruiser - Kampala	02	2006	216 089	0	0	216 089						
Véhicule, Nissan Patrol - Kampala	02	2007			73 159	73 159						
Véhicule, Toyota Land Cruiser - Bangui	05	2008					250 211	250 211				
Véhicule, Toyota (1 Mini Bus Hiace, 1 Avanza) - Bangui	02	2009						50 000	50 000			
Véhicule, Nissan (1 Terrano, 2 Patrol) - Kinshasa	03	2005	150 000	50 000	0	100 000						
Véhicule, Toyota Mini Bus Hiace - Kinshasa	01	2009						35 000	35 000			
Véhicule, Toyota Land Cruiser - Kinshasa	02	2006	216 089	0	0	216 089						
Véhicule, Nissan Patrol - Kinshasa	02	2009						121 249	121 249			

⁸ Ibid.

Matériel	Qté	Date d'achat	Année de remplacement/d'achat prévue									
			2011		2012		2013		2014		2015	
			Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé
Siège												
Véhicule, BMW 530i (passagers)	01	2010*	0	0	0	45 000				40 000	0	
Véhicule, Mercedes Benz (passagers)	01	2009						40 000	37 000			
Véhicule, BMW 530i (passagers)	01	2010*			0	45 000				40 000	0	
Fourgon, Renault Espace (passagers)	01	2010**	30 000	0								
Fourgon, Renault Espace (passagers)	01		30 000	0								
Véhicule BMW 520D (passagers)	01	2009	30 000	0				0	37 000			
Fourgon, Chrysler (passagers)	01	2008					30 000	36 000				
Fourgon, Renault Modus (passagers)	01	2005	20 000	0					0	19 000		
Fourgon, Renault Trafic8 (passagers)	01	2004			25 000	39 000						
Fourgon, Renault Trafic9 (passagers)	01	2004			30 000	0			0	31 500		
Fourgon, Renault (cargo)	01	2004	30 000	0	0	24 000						
Fourgon, Renault Kangoo (passagers)	01	2004	20 000	0			0	19 000				
Véhicules (Système de première intervention, Groupe de l'aide aux victimes et aux témoins)	3,5 ⁹	2009-10								87 500	0	
Total en €			1 562 987	134 182	128 159	1 494 964	280 211	305 211	271 249	355 749	167 500	0

* Achat initialement prévu pour 2011 mais reprogrammé comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

** Achat reporté à 2010.

B. Matériel

10. Cette catégorie comprend essentiellement le matériel informatique, le matériel audiovisuel, les machines à rayons X et les systèmes de sécurité.

11. Le tableau 2 ci-dessous contient les dernières estimations concernant le matériel devant être remplacé et le nouveau matériel devant être acheté pendant la période 2011-2015. Certains des achats prévus pour 2011 ont déjà été faits et ont été financés au moyen de modestes économies réalisées sur d'autres projets. Par exemple, le système de climatisation des salles accueillant les réseaux locaux (LAN) et des salles d'audience équipées en matériel audiovisuel a été remplacé pendant les vacances de Pâques de 2010. Le coût total du remplacement de ce matériel a été inférieur aux estimations (75 620 euros), grâce à l'efficacité avec laquelle les travaux ont été réalisés. Le projet a été financé au moyen des économies réalisées sur l'ensemble du budget de la Section des services généraux. De même, le remplacement des tubes fluorescents et des démarreurs a été achevé en 2010. La Cour a également remplacé en 2010 les serrures électroniques du système de contrôle d'accès. Ce projet n'était pas prévu dans le plan initial de renouvellement de matériel mais il est devenu évident, après un nombre croissant de ruptures et de pannes, que toutes les serrures devaient être remplacées. Le coût de ce projet a été de 64 335 euros, qui a également été couvert par le budget de la Section des services généraux.

12. S'agissant de la nécessité de remplacer le matériel informatique existant ou d'acquies du nouveau matériel informatique, la Cour a décidé, pour réduire au maximum le budget correspondant, de n'acheter que du matériel standard. Toutefois, elle ne pourra pas continuer à le faire dans une perspective à moyen et à long terme. Le système SAN de stockage des données, qui sert à regrouper le stockage des données et à faciliter la disponibilité des données, a normalement une durée de vie utile de cinq ans. Le système SAN de la Cour a été considérablement élargi au cours des six années écoulées et est maintenant dépassé, et les composants de remplacement et logiciels d'applications ne sont plus disponibles dans le commerce. De ce fait, l'ensemble du système SAN doit être remplacé afin de minimiser les perturbations et de garantir un accès ininterrompu aux données de la Cour. Le risque d'interruption du service si le système SAN n'est pas remplacé est très élevé. Les systèmes d'information reliés au système SAN sont en particulier tous les systèmes de gestion des dossiers du réseau comme le système eCourt de gestion des documents, le système SAP, les systèmes électroniques de la Cour et le courriel.

⁹ Le nombre de véhicules dépend des besoins locaux des systèmes de première intervention, de la capacité des partenaires locaux des systèmes de première intervention, etc.

13. En outre, le système d'archivage à long terme dépend de la disponibilité du nouveau système SAN. La Cour a accumulé au cours des huit dernières années un volume considérable de données. Actuellement, toutes les informations sont disponibles en ligne, de sorte que les systèmes de sauvegarde et de recherche sont extrêmement sollicités. Il faut actuellement plus de 14 heures pour sauvegarder des données de la Cour et, fréquemment, certaines données ne peuvent pas être sauvegardées étant donné que la fenêtre correspondante est trop réduite pour le volume des données à sauvegarder. Un système d'archivage des données est nécessaire pour transférer les données statiques relativement anciennes qui ne sont pas consultées fréquemment sur des disques et des enregistrements plus lents mais plus économiques afin de gérer plus efficacement les données de la Cour. Telle est la pratique optimale de rendement suivie, et cela améliorera la fiabilité des systèmes de sauvegarde et de recherche des données. Si un système d'archivage à long terme n'est pas disponible, il faudra continuellement élargir le système SAN, ce qui sera beaucoup plus cher à long terme.

Tableau 2 : Dépenses de remplacement du matériel – matériel

Matériel	Qté	Date d'achat	Année de remplacement/d'achat prévue									
			2011		2012		2013		2014		2015	
			Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé
Bureaux extérieurs												
Terminal mobile 3.9 – Abeche	01	2006	122 603	0	0	122 603						
Terminal mobile 3.9 – Bangui	01	2007			119 809	119 809						
Terminal mobile 3.9 – Bunia	01	2007			119 809	119 809						
Système fixe de vidéoconférence dans tous les bureaux extérieurs	05	new	250 000	0	0	250 000				250 000	0	
Siège												
Machine à rayons X – 5030 (sera remplacée par le modèle 6040 ou un appareil équivalent)	02	2003				120 000	120 000					
Machine à rayons X – 6040	01	2003				60 000	60 000					
Machine à rayons X – 100/100	01	2003				100 000	100 000					
Machine à rayons X – 6040	02	2004						120 000	120 000			
Machine à rayons X – 5030 (sera remplacée par le modèle 6040 ou un appareil équivalent)	02	2004						120 000	120 000			
Machine à rayons X – 6040	01	2004						60 000	60 000			
Système de contrôle d'accès (mise à jour des cartes d'accès et des lecteurs de cartes)	01	2003-04	75 000	0	0	75 000						
Système de climatisation des salles accueillant les réseaux locaux (LAN)	02	2004	50 000	0								
Système de climatisation des salles d'audience équipées en matériel audiovisuel (AV) et des salles accueillant des réseaux locaux LAN	03	new	77 000	0								
Colonnes informatiques d'alimentation électrique et de données			100 000	0	0	100 000						
Remplacement complet des tubes fluorescents et des démarreurs	10,000		65 000	0								
Moniteurs de TV en circuit fermé et d'ordinateurs pour les systèmes de contrôle		2004	55 750	0	0	55 750						
Ordinateurs MM800 et serveurs gérant le système de sécurité		2004	50 000	0	0	50 000						
Réseau de stockage (pour le stockage et la consultation de tout document et toute transaction)	01	2005-06	2 020 000	0	0	2 020 000						
Remplacement (échelonné) des équipements des salles d'audience: audiovisuels et réseau	01	2003-04			675 000	425 000	675 000	675 000	675 000	675 000	675 000	675 000
Infrastructure à clefs publiques (méthode de cryptage sécurisé pour l'envoi de documents confidentiels)	01	2006						200 000	200 000			
Matrice vidéo à tous les points d'entrée	01	nouveau			400 000	0	0	400 000				
Système d'archivage à long terme	01	nouveau	500 000	0	0	500 000						
Système de vidéo à la demande	01	nouveau	250 000	0	0	250 000			250 000			
Plate-forme d'analyse intégrée	01	nouveau	200 000	0	0	200 000						
Total en €			3 815 353	0	1 584 618	4 287 971	955 000	1 625 000	1 425 000	1 175 000	925 000	675 000

III. Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

14. Comme demandé par le Comité à sa quatorzième session, la Cour a revu ses estimations du coût de la mise en œuvre des normes IPSAS à la lumière d'une analyse plus approfondie de l'expérience acquise par d'autres organisations¹⁰. Comme indiqué au tableau 3 ci-dessous, la Cour a réussi à réduire le montant des dépenses prévues pour appuyer l'adoption des normes IPSAS.

15. Un rapport distinct concernant l'adoption des normes IPSAS sera présenté au Comité à sa quinzième session.

Tableau 3: Autres dépenses d'équipement – Normes IPSAS

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé	Plan initial	Plan révisé
Mise en œuvre des normes IPSAS (en euros)	409 400	0	652 800	332 600	677 800	635 200	174 467	600 200	53 835	285 200	0	64 350

IV. Locaux

16. À sa treizième session, le Comité a été informé que la Cour devrait payer un loyer jusqu'à ce que ses locaux permanents soient achevés, en 2014. En 2012, après l'expiration de la période de franchise de loyer, la part proportionnelle lui revenant du loyer des locaux permanents serait de 3 181 258 euros, montant qui devait passer, selon les estimations, à 6 362 516 euros en 2013¹¹.

17. Selon le calendrier établi par le Bureau du Directeur de projet, la Cour ne pourra pas se réinstaller dans ses locaux permanents avant la fin de 2014. Un loyer devra par conséquent être acquitté aussi en 2014.

18. La Cour a entamé des négociations avec l'État hôte afin d'obtenir une réduction du loyer et a également invité les États à appuyer sa demande dans leurs propres contacts bilatéraux avec l'État hôte. Il s'agit d'une question qui pourra devoir être soumise aussi à l'examen de l'Assemblée.

19. En outre, à l'expiration de la période de franchise de loyer, la Cour devra prévoir des dépenses d'entretien préventif et de réparations. Le tableau 4 présente l'impact budgétaire relatif au paiement du loyer et aux dépenses d'entretien des locaux provisoires à partir de l'année 2012.

Tableau 4: Loyer – locaux provisoires

	2011	2012	2013	2014	2015
Loyer, locaux provisoires	0	3 181 258	6 362 516	6 362 516	0
Entretien, locaux provisoires	0	287 760	575 520	575 520	0
Total en €	0	3 469 018	6 938 036	6 938 036	0

20. Il a été créé pour formuler et coordonner les stratégies à suivre lors de l'installation de la Cour dans ses locaux permanents dans des domaines comme les services informatiques, la stratégie, la restauration, le déménagement, etc., un groupe de travail composé de représentants de la Section des technologies de l'information et des communications, de la Section de la sécurité, de la Section des services généraux (y compris les groupes chargés de la gestion des bâtiments et des achats), de la Section de l'information et de la documentation et du Bureau du projet de locaux permanents du Greffe, qui est déjà opérationnel.

¹⁰ ICC-ASP/9/5, par. 42.

¹¹ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. II, partie B.1, par. 105.

21. Pour veiller à ce que le nouveau matériel acheté soit pleinement compatible avec les exigences et les spécifications techniques des nouveaux locaux, le Groupe de la gestion des bâtiments, la Section des TIC et le Groupe des achats coordonneront par l'entremise du groupe de travail les acquisitions de nouveau matériel ayant une durée de vie utile s'étendant au-delà de 2015 d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 euros avec le Bureau du Directeur de projet et le Bureau du projet de locaux permanents de la Cour.

22. En outre, le Comité directeur de l'informatique, qui a les compétences techniques nécessaires, analysera la compatibilité du nouveau matériel informatique. Les résultats de ses délibérations seront reflétés dans une recommandation à l'intention du Greffier de la Cour.

23. Le groupe de travail continuera de s'attacher à identifier les modalités les plus efficaces et les plus économiques de réinstallation dans les locaux permanents ainsi qu'à évaluer les coûts du déménagement. L'une des principales considérations qui interviendront dans la décision concernant la stratégie de réinstallation sera le nombre effectif et l'avancement des affaires examinées par les Chambres pendant la période de réinstallation.

V. Maintien en fonctions de juges sortants

24. Aux termes du paragraphe 10 de l'article 36 du Statut de Rome, un juge affecté à une Chambre de première instance ou d'appel qui a commencé à connaître devant cette Chambre d'une affaire en première instance ou en appel reste en fonctions jusqu'à la conclusion de cette affaire. Les coûts qu'entraîne cette prolongation des fonctions d'un juge, lesquels sont reflétés dans le budget de la Branche judiciaire, sont les émoluments du juge, les cotisations au régime de pensions des juges et, le cas échéant, l'appui juridique supplémentaire qui peut être nécessaire. Ces coûts sont les suivants:

- a) Émoluments: les juges perçoivent une rémunération de 180 000 euros par an.
- b) Pension: la pension dépendra de la situation personnelle du juge et du régime de pensions auquel il cotise. Ces coûts, sur la base des évaluations pour 2010 communiquées par la société prestataire de pensions Allianz, peuvent varier entre 46 000 euros et 232 000 euros.
- c) Appui juridique: sur la base des coûts standard de personnel, un appui juridique à la classe P-3 coûterait 107 500 euros par an.

25. Le coût pour la Cour de la prolongation pendant un an du mandat d'un juge peut par conséquent se monter de 226 000 euros (fourchette inférieure de la pension et pas d'appui juridique supplémentaire) à 519 500 euros (fourchette supérieure de la pension et appui juridique supplémentaire), soit un coût mensuel d'environ 18 800 à 43 300 euros.

26. Selon les prévisions de la Cour, il se peut que le mandat d'un juge soit prolongé jusqu'en 2011, mais il n'est pas possible de prédire le coût de cette prolongation car l'on ne peut pas, à ce stade, prévoir ce que dureront, le cas échéant, les procédures de réparations dans l'affaire Lubanga. La Cour n'a pas l'intention de demander de crédits supplémentaires à ce stade et essaiera en 2011 de réaliser d'autres gains d'efficacité afin de compenser des coûts éventuels de cette prolongation. Du fait de la complexité des procès et de procédures, la Cour n'est pas à même de prédire, à ce stade, si des juges sortants devront être maintenus en fonctions pour la période 2012-2015.

VI. Plans d'achats, d'amortissement et de gestion de la trésorerie et plans financiers

27. L'article 2.1 du Règlement financier¹² dispose qu'à moins que l'Assemblée des États Parties n'en décide autrement, l'exercice de la Cour est l'année civile. Le plan élaboré par la Cour pour la passation de marchés de travaux et d'acquisition de biens et de services est basé sur l'évaluation des besoins annuels reflétée dans le budget-programme de chaque exercice et actualisée tous les trois mois en consultation avec les agents certificateurs

¹² Documents officiels ... première session ... 2002 (ICC-ASP/1/3), partie II.D.

intéressés. Ces réunions périodiques permettent de ménager le temps nécessaire à l'organisation des appels d'offres. Ces réunions sont complétées par la communication aux agents certificateurs de rapports périodiques concernant les renouvellements de contrats et les engagements.

28. Dans le contexte du présent rapport, la Cour incorporera à ses futurs plans d'achat ses besoins d'acquisition de véhicules et de matériel. Les plans d'achat refléteront également les dépenses à prévoir pour la mise en œuvre des normes IPSAS lorsque l'Assemblée aura approuvé le budget et le calendrier de mise en œuvre proposés par la Cour.

29. La Cour continuera de procéder à des achats groupés avec d'autres organisations internationales afin de maximiser les possibilités de réduction des coûts.

30. En ce qui concerne les plans d'amortissement et de gestion de trésorerie et les plans financiers, la Cour a revu les plans existants et a révisé en conséquence son plan d'amortissement et son plan de gestion de trésorerie concernant aussi bien les véhicules que le matériel. Ces projections, qui sont reflétées dans les tableaux ci-après, font apparaître les liquidités nécessaires pour financer les investissements prévus. Ces projections seront revues et suivies régulièrement afin d'ajuster les calendriers d'amortissement et leur impact sur les besoins de trésorerie de la Cour.

31. En prévision de la réinstallation de la Cour dans ses nouveaux locaux, le plan d'achat et de renouvellement du matériel a été maintenu au strict minimum pour 2014 et 2015.

32. L'adoption des normes IPSAS par la Cour conduira à modifier à certains égards importants les politiques applicables en matière de gestion et d'évaluation des éléments d'actif. Les dépenses d'équipement de la Cour ne seront plus comptabilisées comme charges mais plutôt capitalisées comme immobilisations. L'amortissement sera calculé pour les différentes catégories d'avoires en fonction de la durée de vie utile restant à courir (norme IPSAS 17 – biens, locaux, et équipements). En conséquence, les états financiers de la Cour refléteront la valeur des biens en question après amortissement plutôt que sur la base du coût initial d'acquisition.

33. Le tableau 5 présente le plan révisé d'amortissement correspondant au remplacement des véhicules et du matériel, avec une indication de la valeur de chaque article.

Tableau 5: Plan actualisé d'amortissement des véhicules et du matériel

<i>Matériel*</i>	<i>Qté</i>	<i>Plan d'amortissement</i>		
		<i>Plan initial</i>	<i>Plan actualisé</i>	<i>Valeur</i>
Véhicules				
Véhicule, Toyota Land Cruiser - N'Djamena	01	2011	2012	50 285
Véhicule, Toyota Corolla - N'Djamena	01	2014	2014	25 000
Véhicule, Toyota Land Cruiser – Abeche	05	2011	2012	286 071
Véhicule, Toyota Land Cruiser- Bunia	02	2011	2012	216 089
Véhicule, Nissan Patrol – Bunia	01	2011	2011	34 182
Véhicule, Nissan Patrol – Bunia	01	2011	2012	34 182
Véhicule, Nissan (3 Terrano, 1 Patrol) – Kampala	01	2011	2011	50 000
Véhicule, Nissan (3 Terrano, 1 Patrol) – Kampala	03	2011	2012	150 000
Véhicule, Toyota Land Cruiser- Kampala	02	2011	2012	216 089
Véhicule, Nissan Patrol - Kampala	02	2012	2012	73 159
Véhicule, Toyota Land Cruiser- Bangui	05	2013	2013	250 211
Véhicule, Toyota (1 Mini Bus Hiace, 1 Avanza) - Bangui	02	2014	2014	50 000
Véhicule, Nissan - Kinshasa	02	2011	2012	100 000
Véhicule, Nissan – Kinshasa	01	2011	2011	50 000
Véhicule, Toyota Mini Bus Hiace – Kinshasa	01	2014	2014	35 000
Véhicule, Toyota Land Cruiser- Kinshasa	02	2011	2012	216 089
Véhicule, Nissan Patrol – Kinshasa	02	2014	2014	121 249
Véhicule, Mercedes Benz (passagers)	01	2014	2014	37 000
Véhicule BMW 520D (passagers)	01	2011	2014	37 000
Fourgon, Chrysler (passagers)	01	2013	2013	36 000
Fourgon, Renault Modus (passagers)	01	2011	2014	19 000
Fourgon, Renault Trafic8 (passagers)	01	2012	2012	39 000
Fourgon, Renault Trafic9 (passagers)	01	2012	2014	31 500
Fourgon, Renault (cargo)	01	2011	2012	24 000
Fourgon, Renault Kangoo (passagers)	01	2011	2013	19 000

Matériel*	Qté	Plan d'amortissement		
		Plan initial	Plan actualisé	Valeur
Véhicules (Systèmes de première intervention, Unité d'aide aux victimes et aux témoins)	3.5	2009-2010	n/a	0
Total, Véhicules en €				2 200 106
Matériel				
Terminal mobile 3.9 – Abeche	01	2011	2012	122 603
Terminal mobile 3.9 – Bangui	01	2012	2012	119 809
Terminal mobile 3.9 – Bunia	01	2012	2012	119 809
Machine à rayons X – 5030 (sera remplacée par le modèle 6040 ou par un appareil équivalent)	02	2013	2013	120 000
Machine à rayons X – 6040	01	2013	2013	60 000
Machine à rayons X – 100/100	01	2013	2013	100 000
Machine à rayons X – 6040	02	2014	2014	120 000
Machine à rayons X – 5030 (sera remplacée par le modèle 6040 ou par un appareil équivalent)	02	2014	2014	120 000
Machine à rayons X – 6040	01	2014	2014	60 000
Système de contrôle d'accès (mise à jour des cartes d'accès et des lecteurs de cartes)	01	2011	2012	75 000
Système de climatisation des salles accueillant les réseaux locaux (LAN)		2011	2012	100 000
Système de climatisation des salles d'audience équipées en matériel audiovisuel (AV) et des salles accueillant des réseaux locaux LAN		2011	2012	55 750
Système de contrôle d'accès (mise à jour des cartes d'accès et des lecteurs de cartes)		2011	2012	50 000
Réseau de stockage (pour le stockage et la consultation de tout document et toute transaction)	01	2011	2012	2 020 000
Remplacement (échelonné) des équipements des salles d'audience : audiovisuels et réseau	01	2012 2013 2014 2015	2012 2013 2014 2015	2 450 000
Infrastructure à clefs publiques (méthode de cryptage sécurisé pour l'envoi de documents confidentiels)	01	2014	2014	200 000
Total, Matériel en €				5 892 971
Total général, Véhicules et Matériel en €				8 093 077

* En outre, le système de climatisation des salles accueillant les réseaux locaux (LAN) et le remplacement des tubes fluorescents et des démarreurs, initialement prévus pour 2011, ont été avancés à 2010.

34. Le tableau 6 illustre le plan de reprogrammation de l'achat de véhicules et de matériel. Essentiellement, les achats prévus pour 2011 ont maintenant été remis d'un an, et il en va de même pour 2012.

Tableau 6: Plan d'achat de véhicules et de matériel*

Matériel	Qté	Plan initial	Plan révisé	Valeur
Véhicule BMW 530i (passagers)	02	2010	2012	90 000
Système fixe de vidéoconférence dans tous les bureaux extérieurs	05	2011	2012	250 000
Matrice vidéo à tous les points d'entrée	01	2012	2013	400 000
Système d'archivage à long terme	01	2011	2012	500 000
Système de vidéo à la demande	01	2011	2012	250 000
Plate-forme de confidentialité en ligne	01	2012	2013	270 000
Plate-forme d'analyse intégrée	01	2011	2012	200 000
Total en €				1 960 000

* L'achat de deux véhicules Renault Espace (passagers), initialement prévu pour 2011 a été avancé à 2010. En outre, l'achat des systèmes de climatisation pour les salles d'audience équipées de matériel audiovisuel et des salles abritant le réseau local a été avancé à 2010.

35. Le tableau 7 ci-dessus présente les estimations révisées des liquidités nécessaires pour l'achat de véhicules et de matériel et les dépenses prévues pour la période 2011-2015. Il y a lieu de noter qu'en 2012, le volume des ressources requises est particulièrement important étant donné que l'ensemble du plan d'acquisition de matériel prévu pour 2011 a été reporté d'un an jusqu'à 2012.

Tableau 7: Plan de gestion de la trésorerie pour le programme d'achat/de renouvellement des véhicules et du matériel

	2011	2012	2013	2014	2015
Plan de renouvellement initial*	4 350 340	776 777	1 241 211	1 443 249	675 000
Renouvellement reprogrammé	(4 216 158)				
Renouvellements reportés d'exercices précédents		3 716 158	19 000	87 500	
Plan d'achat initial	1 087 000	670 000			
Matériel acheté en 2010	(137 000)				
Plan d'achat reprogrammé	(950 000)	(580 000)	670 000		
Achats reportés d'exercices précédents		1 200 000			
Montant net des dépenses selon le plan d'équipement révisé, en euros	134 182	5 782 935	1 930 211	1 530 749	675 000

* Les prix ont été actualisés selon que de besoin.

VII. Conclusions

36. La Cour a revu, en établissant un ordre de priorités, ses besoins d'équipement et a élaboré un plan quinquennal détaillé qui sera mis à jour périodiquement à la lumière des exigences opérationnelles et des activités de la Cour. Ainsi, dans son rapport précédent¹³, la Cour avait estimé la valeur du plan de renouvellement du matériel à 6 031 140 euros pour 2011. Les efforts que ne cesse de déployer la Cour pour ménager les ressources et prolonger les cycles de renouvellement dans tous les cas où cela est possible lui ont permis de ramener à 466 782 euros le montant des ressources nécessaires pour 2011.

37. Le programme de renouvellement du matériel a été réduit au minimum pour 2011 à la lumière de l'augmentation du budget proposé par la Cour pour l'exercice en question. Cette augmentation est imputable à des activités essentielles pour que la Cour puisse s'acquitter de son mandat, comme la poursuite de procès parallèles et les activités à prévoir dans le contexte d'une nouvelle situation.

38. À moyen terme, la Cour sera confrontée à d'importantes dépenses supplémentaires. Le tableau 11 récapitule le programme de renouvellement des véhicules et du matériel pour la période 2011-2015 et ses incidences budgétaires.

Tableau 8: Récapitulation générale du programme de renouvellement du matériel et des autres dépenses à prévoir

Dépenses à prévoir	2011	2012	2013	2014	2015
Véhicules	134 182	1 494 964	305 211	355 749	0
Matériel	0	4 287 971	1 625 000	1 175 000	675 000
Normes IPSAS*	332 600	635 200	600 200	285 200	64 350
Locaux	0	3 469 018	6 938 036	6 938 036	0
Maintien en fonctions de juges sortants	0	n/a	n/a	n/a	n/a
Total en €	466 782	9 887 153	9 468 447	8 753 985	739 350

* Les coûts de la mise en œuvre des normes IPSAS ne sont pas compris dans le projet de budget-programme de la Cour pour 2011.

39. La Cour accueillerait favorablement toute indication du Comité concernant les modalités selon lesquelles pourrait être financé son futur programme d'équipement.

¹³ ICC-ASP/8/27.